



**CERTIFICATION SELON LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
DÉFINITIONS ET PROCESSUS D'ÉLABORATION**

Rapport de recherche

JOANIE CARON
SUZANNE DURAND
HUGO ASSELIN

Février 2015

RECHERCHE – INNOVATION - FORMATION

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier nos partenaires financiers :

Le Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC);
Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE);
L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ);

Redevances Aurifères Osisko;
Le Fonds de solidarité FTQ;
Le fonds minier québécois SODÉMEX;
Ressource Québec – SOQUEM;
La Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX);
La Société de développement de la Baie-James (SDBJ);
Desjardins capital régional et coopératif;
Deloitte Rouyn-Noranda.

Résumé

Cette recherche propose une recension des écrits portant sur les normes de certification en développement durable, afin d'orienter les réflexions sur la pertinence d'élaborer une norme spécifique à l'exploration minière. La certification est la procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des exigences spécifiques, sur la base d'un audit mené conformément à des procédures convenues. La norme est concrétisée dans un document normatif qui doit comprendre : la description du domaine d'application, les définitions, les principes et exigences (critères, indicateurs, cibles), la planification, la mise en œuvre, le fonctionnement et le contrôle. Les principaux avantages de l'obtention d'une certification pour les entreprises seraient une amélioration de la confiance des communautés concernées, un apprentissage facilité des meilleures pratiques environnementales et sociales, une amélioration de la qualité et de la sécurité des processus et un meilleur accès au financement. Le principal inconvénient consiste en l'investissement nécessaire pour l'obtention de la certification, celui-ci dépend de l'ampleur des changements de pratiques requis pour se conformer aux exigences de la norme. Toutefois, quelques études récentes ont montré un lien positif entre les démarches de responsabilité sociale corporative, incluant l'adhésion aux normes, et la performance financière de l'entreprise. Finalement, l'étude des procédures d'élaboration de quelques organismes (Organisation internationale de normalisation, Association canadienne de normalisation, Forest Stewardship Council, Bureau de normalisation du Québec et Association canadienne des prospecteurs et des entrepreneurs) fait ressortir une dizaine d'étapes incluant des étapes de consultation, de révision, d'essais pilotes et de mise à jour du document normatif.

Table des matières

Résumé	3
Introduction	5
1. Définitions	6
2. Organismes de certification étudiés.....	8
2.1. Organisation internationale de normalisation (ISO).....	8
2.2. Association canadienne de normalisation (CSA)	10
2.3. Forest Stewardship Council (FSC).....	10
2.4. Bureau de normalisation du Québec (BNQ).....	11
2.5. Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC).....	12
3. Avantages et inconvénients de l’obtention d’une certification	13
4. Processus d’élaboration d’une norme de certification.....	14
Conclusion.....	19
Bibliographie.....	20
Annexe 1 Résumé du processus d’élaboration – ISO	24
Annexe 2 Résumé du processus d’élaboration - CSA.....	25
Annexe 3 Résumé du processus d’élaboration - FSC	26
Annexe 4 Résumé du processus d’élaboration - BNQ.....	27
Annexe 5 Résumé du processus d’élaboration - PDAC.....	29

Introduction

L'exploration minière se distingue des autres phases du cycle minier à plusieurs égards. N'ayant pas de revenus de production, les entreprises d'exploration minière ne peuvent s'autofinancer et ont peu accès aux prêts disponibles aux entreprises à revenus. Elles dépendent donc des investisseurs, lesquels sont de plus en plus sensibles aux effets des activités d'exploration minière sur l'environnement et les populations. L'acceptation sociale et le respect des normes environnementales sont aujourd'hui des défis avec lesquels les compagnies d'exploration minière doivent composer. Les activités minières – incluant l'exploration – ont souvent été associées à des impacts environnementaux négatifs et à des perturbations sociales (Miranda et al., 2005; Prno et Slocombe, 2012). La population est aujourd'hui plus méfiante étant donné les comportements antérieurs de certaines entreprises, notamment celles qui ont fermé des sites miniers sans les restaurer (Luning, 2012; Prno et Slocombe, 2012). Le contexte légal et réglementaire ne couvrant généralement pas tous les principes du développement durable, les entreprises d'exploration minière agissent sur une base volontaire pour plusieurs aspects. Il existe quelques cadres de référence liés au développement durable, tels que des guides de bonnes pratiques et des lignes directrices, conçus pour les entreprises d'exploration minière (p. ex. e3 Plus, Code for environmental practice for mineral exploration in Western Australia, Guide d'exploration responsable en territoire municipalisé de l'AEMQ, Guidelines for environmentally responsible mineral exploration & prospecting in Western Australia). Le besoin d'assurances et de garanties concernant la qualité sociale ou environnementale motive la création de normes de certification (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2007; Lauriol, 2004). Toutefois, aucune norme de certification n'encadre spécifiquement les activités de cette industrie.

Une étude des normes de certification en développement durable s'avère essentielle afin d'orienter les réflexions quant à la pertinence de l'élaboration d'une norme spécifique à l'exploration minière. Dans un premier temps, nous posons quelques définitions. Ensuite, nous présentons l'étude des principaux organismes de normalisation. Nous complétons avec une recension des écrits afin d'identifier les avantages et les inconvénients de l'obtention d'une norme de certification. Finalement, nous résumons les principales étapes de son élaboration.

1. Définitions

Nous définissons d'abord la certification et ses composantes et terminons avec quelques considérations concernant le développement durable.

La certification est la procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des exigences spécifiques, sur la base d'un audit mené conformément à des procédures convenues (Bass, Thornber, Markopoulos et al., 2001; Grenard, 1996). Il y a trois familles de certifications : la certification de processus, la certification de produits et la certification de personnes (Bass et al., 2001; Grenard, 1996). La certification de processus s'avère le type de certification pertinent pour l'exploration minière qui n'implique pas d'activité de production et dépend de l'implication de plusieurs individus aux compétences variées.

Il est important de distinguer le concept de certification de celui de normalisation, qui implique, de façon générale, le processus d'élaboration et de production d'une norme (Grenard, 1996).

Quant à la norme, elle est « une donnée de référence, publique, établie avec la coopération de tous les intéressés et mise au service des différents agents économiques » (Grenard, 1996, p. 46). Elle définit « des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi des matériaux, produits, processus et services » (ISO, 2012d). Ainsi, la norme intègre les exigences requises pour la certification. La norme est concrétisée dans un document normatif qui doit comprendre : la description du domaine d'application, les définitions, les principes et exigences (critères, indicateurs, cibles), la planification, la mise en œuvre, le fonctionnement et le contrôle (Association canadienne de normalisation, Organisation internationale de normalisation et normes, 2009; Cadieux et Dion, 2012; Equitable Origin, 2013).

Des principes se trouvent à la base de tout processus de normalisation. Cadieux et Dion (2012) définissent le principe comme étant un « cadre général ou paradigme qui encadre la pensée à un niveau conceptuel » (p. 35). Pour le Center for International Forestry Research (1999), un principe consiste en une « vérité fondamentale ou une loi à la base d'un raisonnement ou d'une action [notre traduction] » (p. 7). Morin, Guidon et Boulianne (1996), quant à eux, utilisent le terme « dimensions » en tant que synonyme de principes dans le cadre de la

performance organisationnelle. Ces dimensions sont « définies par des critères et [...] se mesurent à l'aide d'indicateurs » (p. 8).

Le terme « critère » peut être défini comme « un principe de "second ordre", qui ajoute un sens et une opérationnalité à un principe sans être lui-même une mesure directe de la performance » (Morin et al., 1996, p. 8). Les critères doivent être « des caractéristiques concrètes et observables de l'organisation. Ils doivent pouvoir [...] offrir suffisamment de variance pour permettre de discriminer différents degrés de performance » (Morin et al., 1996, p. 10). Les critères sont des conditions ou des processus essentiels qui doivent être observables et atteignables. Ils agissent en tant qu'intermédiaires entre les principes, et les indicateurs.

Les indicateurs peuvent être définis comme un « ensemble d'opérations portant sur des données concrètes, tangibles ou non tangibles, qui produit une information pertinente sur un critère » (Morin et al., 1996, p. 10). Cette définition rejoint celle du Center for International Forestry Research (1999), dans le contexte de la gestion forestière responsable, qui détermine un indicateur comme « une variable [...] utilisée pour inférer l'état d'un critère [notre traduction] » (p. 8)

La définition du développement durable proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987) consiste en : « Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Brundtland, 1987). Cela dit, dans le contexte où l'industrie minière est basée sur l'exploitation de ressources non renouvelables, l'atteinte des objectifs du développement durable n'est pas sans poser certains défis (Redclift, 2005). À cet égard, Ressources naturelles Canada (2011b) soutient que « le développement généré par cette richesse peut et devrait se poursuivre afin que les générations futures puissent répondre à leurs besoins » (La question sociale ¶ 2). Cette façon de répondre aux besoins des populations qui voient disparaître leurs richesses naturelles mais qui bénéficient de certaines retombées, doit être basée sur un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux (Gouvernement du Québec, 2004).

Bansal (2002) considère le développement durable comme un nouveau modèle de développement qu'il situe à l'intersection de trois principes fondamentaux : un principe économique qui requiert une utilisation réfléchie des ressources pour maintenir un niveau de vie raisonnable, sans menacer pour autant l'avenir des générations futures ; un principe

environnemental qui spécifie que la société civile doit protéger ces ressources ; un principe social qui indique que chacun doit être traité avec équité.

2. Organismes de certification étudiés

À la recherche d'informations générales et des meilleures pratiques en termes de certification et de norme, nous avons étudié des organismes reconnus. Tout d'abord, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui est une référence mondiale. Ensuite, l'Association canadienne de normalisation (CSA) et le *Forest Stewardship Council* (FSC) parce qu'il concerne une industrie extractive. Puisque ce projet concerne l'industrie québécoise de l'exploration minière, il est également pertinent d'examiner le processus d'élaboration d'un organisme provincial, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Enfin, le processus de conception du Cadre pour une exploration responsable de l'Association canadienne des prospecteurs et des entrepreneurs (PDAC) est digne d'intérêt puisqu'il concerne spécifiquement l'industrie de l'exploration minière, bien qu'il ne réponde pas à la définition de norme.

2.1. Organisation internationale de normalisation (ISO)

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a pour mission d'établir et de publier des normes internationales. ISO n'offre pas de service de vérification ou d'évaluation de la conformité. Elle se spécialise uniquement dans la création de normes reconnues. L'organisme rend ses normes disponibles par le biais d'intermédiaires qui constituent un large bassin d'organismes de certification. Ce sont ces organismes, privés pour la plupart, qui accréditent les entreprises et procèdent à l'évaluation. Au Canada, le Conseil canadien des normes (CCN) est un membre national de l'ISO. C'est cet organisme qui accrédite les entreprises de certification qui évaluent et certifient les systèmes de gestion conformes aux normes internationales ISO 9001, ISO 14001 et autres systèmes de gestion. Depuis sa constitution à Genève en 1947, ISO a créé près de 19 000 normes, disponibles dans 178 pays membres. En tout, 1 457 912 certificats ISO ont été émis, dans tous ses pays membres (ISO, 2012c).

Les normes ISO sont créées par un comité technique constitué de plusieurs experts venant de partout à travers le monde (experts industriels, représentants d'associations de consommateurs, de milieux universitaires, des organismes non gouvernementaux (ONG) et des gouvernements).

Un besoin est initialement exprimé au membre ISO du pays (au Canada, il s'agit du CCN), entre autres, par des parties prenantes issues des différents secteurs d'activités et par les associations de consommateurs. Le projet de norme est alors envoyé aux membres de l'ISO pour partager des points de vue et procéder à un vote. L'approbation du projet requiert un vote positif d'au moins 75% du comité. S'il y a consensus, le projet sera concrétisé et il deviendra une norme ISO. Sinon, le comité technique devra le retravailler, et le processus recommence (ISO, 2012a) (Annexe 1).

Il n'existe pas de norme ISO spécifique au domaine minier, que ce soit pour l'exploration ou l'exploitation. Il y a toutefois des normes relatives à la gestion de l'environnement, ISO 14001, et à la responsabilité sociétale de l'entreprise, ISO 26000. La norme ISO 14001, qui a pour objectif la gestion durable de l'environnement, est accessible à plusieurs secteurs d'activités. La première version a été créée en 1996 et la dernière mise à jour est en vigueur depuis 2004. ISO 14001 « n'énonce pas d'exigence pour la performance environnementale, mais trace un cadre qu'une entreprise ou une organisation peut appliquer pour mettre sur pied un système efficace » (ISO, 2012b). Parmi ses avantages, l'adhésion à ISO 14001 permet une réduction des coûts de la gestion des déchets, des économies dans la consommation d'énergie, et des coûts de distribution moindres. Son manque de spécialisation résulte toutefois en une norme générale et subjective (Grolleau et Mzoughi, 2005; Stevenson et Barnes, 2002).

La norme ISO 26000, publiée en novembre 2010, « donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable. Cela signifie agir de manière éthique et transparente de façon à contribuer à la bonne santé et au bien-être de la société » (ISO, 2012e). Il s'agit de la première norme ISO élaborée avec un comité incluant des représentants de groupes d'intérêt (Vázquez et White, 2012). Son élaboration, échelonnée sur 5 ans, a impliqué « 400 experts provenant de 80 pays et 40 organisations internationales, et représentant 6 types de parties prenantes » (Hanquez, 2011, p. 2). ISO 26000 contient des lignes directrices et non des exigences. Pour cette raison, elle ne se prête pas au processus usuel de certification. « Elle permet en revanche de clarifier la notion de responsabilité sociétale, d'aider les entreprises et les organisations à traduire les principes en des actes concrets, et de faire connaître les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociétale, dans le monde entier » (ISO, 2012e). Tout comme la norme ISO 14001, ISO 26000 demeure une norme générale, qui s'applique à tout genre d'entreprises, de taille, de localisation et d'activités différentes (ISO, 2012e).

2.2. Association canadienne de normalisation (CSA)

L'Association canadienne de normalisation, mieux connue sous son nom anglais, « Canadian Standards Association » (CSA), est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'agréer et de diffuser des normes au Canada. Avec plus de 90 années d'expérience dans le domaine de la normalisation, l'organisme CSA tente de répondre aux besoins en matière de sécurité publique, commerce international, qualité de vie et environnement. Accréditée par le CCN, CSA travaille de concert avec les entreprises, les gouvernements et les industries pour développer des normes, offrir de la formation, des outils et des guides d'application, des services de consultation et un programme de certification du personnel. En tout, CSA a publié plus de 3 000 normes et codes disponibles au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie (CSA, 2012b). Son processus d'élaboration de normes est présenté à l'Annexe 2. Ce sont des agents de CSA qui effectuent la vérification et le suivi pour les entreprises. Il s'agit d'un processus plus strict que celui d'ISO ; pour certaines normes, CSA procède à des suivis à raison de quatre visites-surprises par année. Pour CSA, l'application de certaines normes est devenue obligatoire et référencée dans la législation par les gouvernements. Toutefois, en ce qui concerne l'adhésion à la norme environnementale CSA Z808, elle demeure volontaire.

Créée en 1996, la norme CSA Z808 s'applique à la gestion durable des forêts et vise, en premier lieu, l'aménagement durable des forêts canadiennes. La norme CSA Z808 a la même base qu'ISO 14001, mais elle va plus loin et s'adapte spécifiquement aux forêts locales. Elle inclut non seulement des normes concernant un processus de gestion environnementale, mais également un cadre de performance qui dresse la liste des résultats à atteindre (Bouslah, 2006; Clancy et Sandberg, 1997).

2.3. Forest Stewardship Council (FSC)

Le Forest Stewardship Council (FSC) est un organisme international à but non lucratif qui se spécialise dans la normalisation et la certification de l'industrie forestière. L'organisme a été fondé en 1993, après que les consommateurs, les environnementalistes, les représentants industriels et les peuples autochtones aient dénoncé la déforestation dans plusieurs pays. FSC a été fondé sur un principe de libre marché, par des représentants de divers organismes provenant de 25 pays. Il est désormais considéré comme un leader dans le domaine de l'exploitation responsable des ressources forestières au niveau international. Puisque FSC se spécialise

uniquement dans l'exploitation forestière responsable, le terme FSC fait référence à l'organisme, mais également à la certification en soi. Les groupes environnementaux, les organismes sociaux, les leaders de l'industrie forestière et le marché considèrent FSC comme la certification la plus rigoureuse et crédible de l'industrie (FSC, 2012a). Les membres du FSC sont divisés entre les trois chambres suivantes : économique, sociale et environnementale, qui ont toutes un pouvoir de vote égal. Une quatrième chambre s'ajoute au Canada, celle des Premières Nations (Bouslah, 2006; FSC, 2012a). La mission du FSC est de « promouvoir une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts du monde [Notre traduction] » (FSC, 2012b). En 2011, FSC comptait 140 millions d'hectares de forêts et 20 000 fournisseurs de produits certifiés. Le processus de développement et de révision des documents normatifs FSC est présenté à l'Annexe 3.

2.4. Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Fondé en 1961, le Bureau de normalisation du Québec a pour mission « d'agir comme partenaire des milieux d'affaires, industriels, sociaux et réglementaires afin de favoriser l'amélioration de la qualité des produits, des processus et des services, ainsi que leur acceptation sur tous les marchés » (BNQ, 2012b). L'organisme « apporte des solutions à des besoins de marché par l'élaboration de normes consensuelles en comités équilibrés, par la mise en œuvre de programmes de certification et par la certification de systèmes » (BNQ, 2012b). Le BNQ effectue également des évaluations de la conformité de l'application des normes. Bien que l'organisme ait près de 200 normes publiées à son actif, il se concentre davantage dans les domaines tels que l'environnement, les infrastructures municipales, la construction, l'agroalimentaire, la santé, la sécurité et le tourisme. Le processus d'élaboration de normes, de devis ou de codes comprend généralement 12 étapes (Annexe 4).

À la suite de l'établissement de la Loi sur le développement durable par le gouvernement du Québec en 2006, de nombreuses actions ont été mises de l'avant au niveau politique. Bien que cette loi ne s'applique pas encore aux entreprises, le gouvernement souhaitait que 20% d'entre elles aient implanté une démarche de développement durable à la fin de l'année 2013 (BNQ, 2011). C'est un des objectifs qui ont, en collaboration avec plusieurs organismes tels que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et l'Association française de normalisation (AFNOR), influencé positivement le lancement du projet BNQ 21000. Le guide BNQ 21000, de son vrai nom « BNQ 9700-021 Développement

durable, Guide pour l'application des principes dans la gestion des entreprises et des autres organisations » a été officiellement publié le 4 avril 2011. Il « émet des recommandations afin de permettre aux organisations d'améliorer leur gestion en appliquant les principes de développement durable » (Cadieux et Dion, 2012, p. 29). Lors de son élaboration, les travaux du comité de normalisation ont suivi les démarches de l'ISO, en ce qui concerne la normalisation consensuelle (Cadieux et Dion, 2012). Le guide est divisé en trois grandes sections: 20% du document concerne des explications relatives au développement durable, 25% traite de la mise en œuvre concrète, et 55% consiste en annexes pratiques, aide-mémoire et grilles d'auto-évaluation. Selon, Cadieux et Dion (2012), au-delà du lien évident avec la politique québécoise, le guide favorise une transition naturelle avec les documents internationaux qui font autorité dans le domaine, telles que l'ISO 26000 et le Global Reporting Initiative (GRI). Le BNQ reconnaît donc l'expertise d'ISO et de GRI dans le domaine de la certification liée au développement durable, il a conçu le BNQ 21000, entre autres, pour qu'il s'applique davantage aux réalités québécoises.

2.5. Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC)

Créée en 1932, l'Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada (PDAC) est une association qui compte aujourd'hui plus de 9 000 membres. Elle est composée de prospecteurs, de géoscientifiques, de développeurs, d'étudiants, d'investisseurs, de cadres miniers, d'experts dans divers milieux tels que le forage, la finance et la consultation légale. L'association compte également près de 1 200 membres corporatifs, incluant des compagnies d'exploration minière juniors, des entreprises minières majeures, et d'autres organisations et fournisseurs de services aux entreprises d'exploration. Sa mission est de « protéger et de promouvoir les intérêts du secteur canadien de l'exploration minérale et d'assurer une industrie minière solide au Canada [Notre traduction] » (PDAC, 2012a). L'association encourage « les normes liées à des pratiques techniques, environnementales, sécuritaires et sociales relatives à l'industrie de l'exploration minière au Canada et au niveau international [Notre traduction] » (PDAC, 2012a). Ainsi, avec la collaboration de ses membres, la PDAC a procédé à l'élaboration d'un Cadre pour une exploration responsable, le e3 Plus.

Au départ, le Cadre e3 était un outil non obligatoire, pouvant servir de guide de conduite pour les entreprises d'exploration désireuses d'améliorer leurs pratiques au regard du développement durable. « E3 » signifie l'excellence en exploration à trois niveaux : la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), la gestion environnementale et la santé-sécurité. Le

« plus » s'est ajouté afin d'inclure ces pratiques de gestion environnementale à un cadre complet d'exploration minérale responsable, basé sur des principes et des lignes directrices. Le Cadre e3 Plus s'adresse principalement aux entreprises d'exploration, bien que les fournisseurs de services à ces entreprises soient également encouragés à le respecter. Sa mission consiste à « aider les sociétés d'exploration à améliorer sans cesse leur rendement dans les domaines de la responsabilité sociale, de la gérance de l'environnement et de la santé-sécurité, et à intégrer ces trois aspects dans tous leurs programmes d'exploration à l'échelle mondiale » (PDAC, 2012b). En tout, l'élaboration du Cadre e3 Plus a nécessité deux années de discussions et a regroupé près de 400 participants impliquant les gouvernements, les peuples autochtones, les ONG, le monde universitaire et les milieux financiers. Les étapes d'élaboration du cadre sont présentées à l'Annexe 5.

3. Avantages et inconvénients de l'obtention d'une certification

Plusieurs auteurs discutent des avantages qu'implique l'adhésion des entreprises à un cadre de gestion, telle une norme, conforme aux principes du développement durable. Cadieux et Dion (2012) identifient l'amélioration du climat de travail et la motivation des employés, l'augmentation de l'attrait en tant qu'employeur ainsi que l'amélioration de la planification stratégique et la gestion des risques et des crises. Grieg-Gran (2002) et Cadieux et Dion (2012) anticipent l'adoption d'un comportement proactif face aux changements législatifs potentiels, l'accès au financement et l'acceptabilité sociale des opérations de l'entreprise. D'autres avantages concernent l'amélioration de la qualité et de la sécurité des processus, l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et la réduction des effets négatifs sur la santé (ISO, 2012c). Bouslah (2006) ajoute une meilleure relation avec les parties prenantes, une amélioration de la crédibilité et de la légitimité vu les efforts déployés pour l'obtention d'une certification. Finalement, Goodland (2012) souligne la réduction ou l'absence de conflit avec les Premières nations, ce qui engendre de meilleurs délais d'opération.

Malgré les nombreuses retombées positives, l'application d'une norme de certification au sein d'une entreprise peut entraîner des coûts considérables. Selon Bouslah (2006), les coûts directs de la certification dépendent de plusieurs facteurs tels que la taille et la complexité de l'opération et le coût de l'audit annuel. Il est très difficile d'obtenir l'information précise sur les coûts de l'audit. Une seule source propose un estimé, en 2005, de 10 000 \$ à 14 000 \$ pour le

cadre de référence Système de Management Environnemental et d'Audit (SMEA) (Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, 2008). En ce qui concerne les coûts indirects, ils peuvent impliquer les coûts relatifs au changement de pratiques de gestion, à la mise en œuvre du plan de gestion, à la formation du personnel nécessaire, à l'acquisition et au maintien de la norme, et aux exigences de vérification (Bouslah, 2006).

Nonobstant ces coûts, certaines études récentes ont montré un lien positif entre les démarches de responsabilité sociale corporative, incluant l'adhésion aux normes, et la performance financière de l'entreprise. Eccles, Ioannou et Serafeim (2012) ont étudié la performance financière de 180 entreprises, sur une période de 17 ans (1993-2010), appliquant, à différents niveaux, des politiques sociales et environnementales. Les résultats révèlent que les plus performantes, en termes de développement durable, surpassent nettement les autres à long terme, tant sur le plan du marché boursier que sur celui des résultats comptables. Barnett et Salomon (2012) confirment également cette relation. Selon leur étude empirique, dans laquelle la performance boursière de 1 214 entreprises a été étudiée de 1998 à 2006, il serait plus rentable d'appliquer des mesures de responsabilité sociale corporative que de les négliger. Les entreprises faisant preuve du plus haut degré d'engagement à l'égard du développement durable sont celles qui, en moyenne, s'avèreraient les plus rentables. Toutefois, les résultats ont montré que les entreprises qui s'engagent partiellement ne tirent aucun bénéfice et voient leur performance financière se dégrader. Pour en tirer avantage, les entreprises doivent intégrer le développement durable dans leur modèle d'affaires. Une norme de certification axée sur le développement durable adaptée au domaine de l'exploration minière permettrait une telle intégration

4. Processus d'élaboration d'une norme de certification

L'élaboration d'une norme implique plusieurs étapes qui varient selon les organismes. Alors que certains se concentrent uniquement sur la conception de normes, d'autres prennent également en charge les processus d'audit et de certification. L'étude des principaux organismes de certification (Annexes 1 à 5) a permis de faire une synthèse du processus d'élaboration de normes (Tableau 4.1). Normalement, les organismes reçoivent une demande initiale, tel un besoin exprimé par la communauté ou un projet de loi proposé par le gouvernement. Ils analysent ce besoin et les normes existantes qui pourraient s'y rapporter (BNQ, 2012a; CSA, 2012a; ISO, 2012a). L'étude de faisabilité se poursuit, une évaluation des coûts, une vérification technique,

organisationnelle et financière, de même que la disponibilité des ressources nécessaires sont investiguées (BNQ, 2012a; Genest et Nguyen, 2010). Si l'étude de faisabilité s'avère positive, les organismes font habituellement paraître un avis public (ou document préliminaire) signalant leur intention d'aller de l'avant avec le projet de normalisation, dans le but de partager des points de vue et de procéder à un vote (BNQ, 2012a; CSA, 2012a; FSC, 2012c; ISO, 2012a).

Tableau 4.1 Processus d'élaboration de normes

Phase	Explication
Demande initiale	Proposition d'un projet normatif, étude des normes existantes.
Étude de faisabilité	Évaluation des coûts et des ressources nécessaires, vérification technique, organisationnelle et financière.
Avis public	Publication d'un document préliminaire.
Formation des comités	Constitution des groupes de travail responsables de la préparation et de la production de la norme, sélection des représentants des groupes d'intérêts.
Consultation	Processus de consultation, obtention d'un consensus concernant le contenu de la norme.
Rédaction	Production d'une version préliminaire du document normatif parallèlement au processus de consultation.
Révision	Révision du document normatif par l'ensemble des membres impliqués, vote des participants, rédaction officielle.
Enquête publique	Dépôt du document normatif auprès du public pour la cueillette et le traitement des commentaires, approbation et vérification finales.
Essais pilotes	Mise à l'essai du document normatif auprès d'organismes sélectionnés.
Publication	Publication, distribution et commercialisation de la norme.
Mise à jour	Révision graduelle de la norme selon des plans quinquennaux.

Source: Adapté de BNQ (2012a); CSA (2012a); FSC (2012c); ISO (2012a); PDAC (2012c)

Un comité d'élaboration responsable de la direction, de la préparation et de la mise en fonction de la certification est ensuite formé (BNQ, 2012a; CSA, 2012a). Ce groupe de travail est habituellement constitué d'un coordonnateur responsable de gérer les différentes équipes, d'une

équipe responsable des ateliers de consultations et de la rédaction du document normatif et d'une équipe de révision (FSC, 2012c). C'est également à ce moment que seront choisis les représentants des groupes d'intérêt concernés par le sujet de la norme (BNQ, 2012a; ISO, 2012a). En fonction d'un plan de travail prédéfini, lequel précise les activités et l'échéancier de travail pour l'élaboration de la norme, le processus de consultations débute (BNQ, 2012a; FSC, 2012c; PDAC, 2012c). L'objectif des ateliers de consultation consiste à recueillir l'avis de chacun quant à la façon d'orienter les principes et les critères appropriés, et d'obtenir un consensus des participants sur le contenu technique (indicateurs et cibles) de la norme (BNQ, 2012a; ISO, 2012a; PDAC, 2012c).

Parallèlement aux nombreuses activités de consultation, l'équipe ayant charge de la rédaction produit une première version du document normatif. Cette version sera présentée aux participants afin de s'assurer de l'obtention d'un consensus, et tout aménagement nécessaire sera réalisé (BNQ, 2012a; CSA, 2012a; FSC, 2012c; PDAC, 2012c).

Un document normatif se divise généralement en trois sections : l'introduction, les exigences (les principes, les critères et les indicateurs) et les lignes directrices pour l'application et l'utilisation de la norme (Association canadienne de normalisation et al., 2009; Cadieux et Dion, 2012).

Les autres étapes permettant de conclure le processus d'élaboration impliquent généralement la correction par l'équipe de révision et par l'ensemble des membres de l'organisme impliqué, la consultation publique, les essais pilotes, la publication finale et la mise à jour (BNQ, 2012a; CSA, 2012a; FSC, 2012c; ISO, 2012a; PDAC, 2012c).

Au stade de la consultation publique, le document devient accessible au public pour une période de 60 à 90 jours et tous les organismes et parties prenantes intéressés en reçoivent un exemplaire. Les commentaires émanant des différents groupes servent à compléter et bonifier les informations, s'il y a lieu, afin de répondre aux préoccupations des personnes touchées par le projet (BNQ, 2012a; FSC, 2012c).

Lors des essais pilotes, le projet de norme est testé, sous la direction du comité opérationnel, au sein d'entreprises sélectionnées. L'équipe assiste chaque organisation quant à l'application de la norme et prépare un rapport final qui résume les résultats des essais, lesquels seront considérés en vue de la publication finale de la norme (FSC, 2012c). La norme est rendue

publique à la suite d'une dernière vérification du comité d'élaboration (BNQ, 2012a; CSA, 2012a; FSC, 2012c; ISO, 2012a).

Finalement, un programme de vérification permet d'assurer la mise à jour continue de la norme. Les normes BNQ 21000 et CSA, par exemple, sont révisées selon des plans quinquennaux. En plus de considérer les avancées sociales, technologiques et scientifiques, le comité attribue les demandes de changements, les propositions et les commentaires relatifs à la norme (BNQ, 2012a; CSA, 2012a; FSC, 2012c; PDAC, 2012c)

Il importe enfin de considérer certaines bonnes pratiques liées au processus d'élaboration d'une norme (Tableau 4.2). Compte tenu des attentes divergentes des parties prenantes applicables aux différents stades de l'industrie minière (Laurence, 2011), les exigences de développement durable doivent être élaborées de manière spécifique à un secteur d'activités donné afin qu'elles soient représentatives et adaptées (Azapagic, 2004). Plusieurs auteurs soulignent l'importance de la transparence lors de la conception d'une norme. En ce sens, pour éviter une surreprésentation d'agents dans le pouvoir d'intervention tacite ou factuelle des différentes parties prenantes, il est primordial d'avoir un droit de regard égal et la possibilité réelle de manifestation des intérêts afin d'éviter tout ce qui pourrait favoriser un groupe au détriment d'un autre (Depoers et al., 2002; Grolleau et Mzoughi, 2005; Thornber et al., 2000; Whitmore, 2006). Un autre défi réside dans le degré d'exigence de la norme. Un juste milieu est à privilégier ; il est important que la norme soit assez exigeante, afin qu'elle conserve une valeur élevée au regard des organisations et de la population, tout en ayant des principes réalistes et des critères atteignables (Clancy et Sandberg, 1997; Grolleau et Mzoughi, 2005; Stevenson et Barnes, 2002). Bien qu'une norme doive être facilement adaptable à toute entreprise du secteur, elle ne doit pas être subjective (Stevenson et Barnes, 2002). Il importe finalement que les normes se basent sur un ordre logique de sorte que les entreprises soient capables de s'y retrouver et de les utiliser facilement. À cet égard, le gouvernement du Québec (2004) mentionne l'importance de présenter des orientations et des objectifs clairs, ainsi que de prévoir des mécanismes efficaces de mise en œuvre.

Tableau 4.2 Bonnes pratiques en matière d'élaboration de norme de certification

Bonnes pratiques	Applications	Références
Spécificité	La norme doit être spécifique et adaptée à un secteur d'activités donné	Azapagic, 2004
Équité	La norme doit favoriser une représentation équitable des parties prenantes	Depoers et al., 2002; Grolleau et Mzoughi, 2005; Thornber et al., 2000; Whitmore, 2006
Exigence	La norme doit être suffisamment exigeante pour être jugée crédible par les parties prenantes, tout en étant basée sur des objectifs réalistes	Clancy et Sandberg, 1997; Grolleau et Mzoughi, 2005; Stevenson et Barnes, 2002
Clarté	Les exigences de la norme doivent suivre un ordre logique, être claires et précises	Gendron et al., 2004; Gouvernement du Québec, 2004; Grenard, 1996; Grolleau et Mzoughi, 2005; Stevenson et Barnes, 2002
Polyvalence	La norme doit s'appliquer aux différents types d'entreprises et de projets du secteur d'activités concerné	Thornber et al., 2000
Accessibilité	Les entreprises doivent disposer des ressources financières et humaines nécessaires à l'adhésion à la norme	Thornber et al., 2000

Conclusion

La présente recherche a permis d'identifier les composantes d'une norme de certification, les principales étapes nécessaires à son élaboration, ainsi que les avantages et les inconvénients liés à son application. Conséquemment, cette recherche a permis d'orienter les réflexions quant à la pertinence de l'élaboration d'une norme spécifique à l'exploration minière.

Un document normatif se divise généralement en trois sections : l'introduction, les exigences et le guide pour l'application et l'utilisation de la norme. Les exigences sont composées de principes, de critères et d'indicateurs. L'élaboration d'une norme implique plusieurs étapes telles que l'étude de faisabilité, la consultation, la rédaction, la révision, la consultation publique, les essais pilotes, la publication ainsi que les mises à jour. Ces étapes varient sensiblement d'un organisme à l'autre. Plusieurs bonnes pratiques sont à la base de l'élaboration de normes, dont la spécificité, l'équité, la clarté et l'accessibilité.

Vu la mobilisation croissante de la population pour le respect de la qualité de vie et de l'environnement, une norme sectorielle permettrait aux entreprises d'exploration minière de relever les défis du développement durable. Les exigences énoncées dans une telle norme contribueraient à la planification stratégique, à la gestion des risques, et l'obtention de la certification générerait une image plus positive en vue de l'accès au financement.

Bibliographie

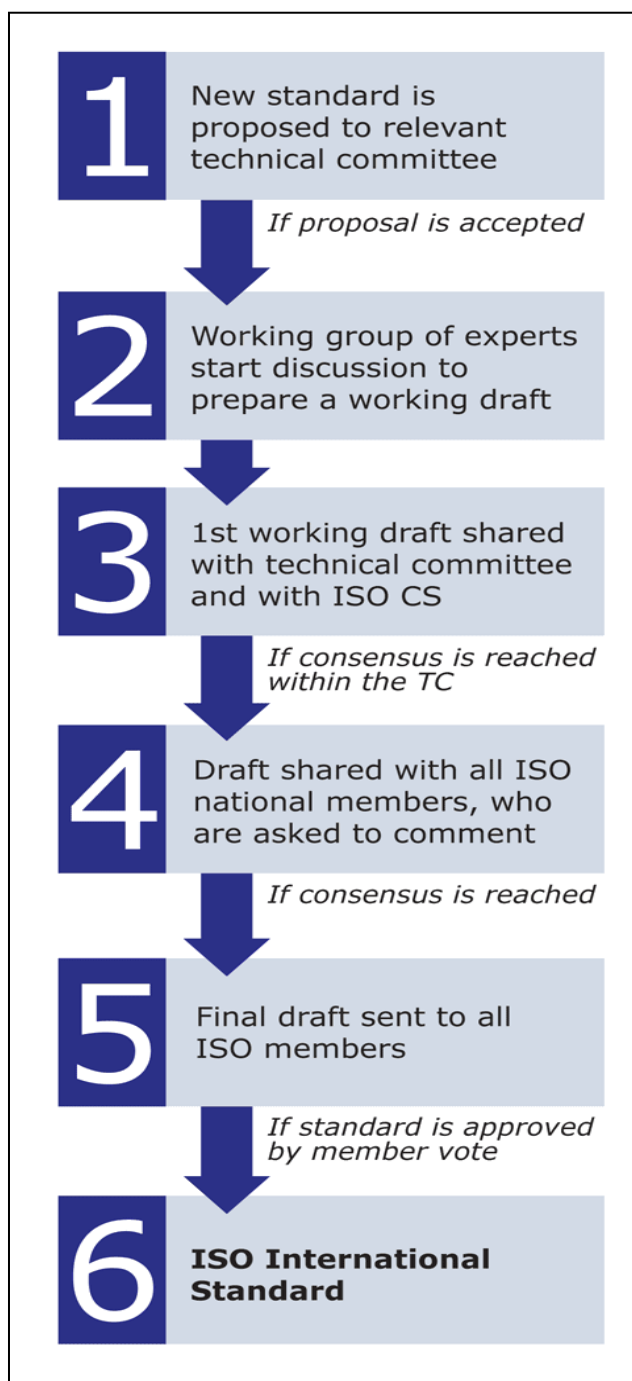
- Association canadienne de normalisation, Organisation internationale de normalisation et normes, C. c. d. (2009). *Systèmes de management environnemental : exigences et lignes directrices pour son utilisation : rectificatif technique 1 = environmental management systems : requirements with guidance for use : technical corrigendum 1*. Mississauga, Ont.: Association canadienne de normalisation.
- Association de l'exploration minière du Québec. (2012). *Guide d'exploration responsable en territoire municipalisé de l'AEMQ*. Consulté le 19 mars 2015 sur <http://www.aemq.org/RadFiles/Section%20membre/Documentation/Guide%20EMTM/Guide%20d%27exploration%20responsable%20en%20territoire%20municipalis%C3%A9.pdf>
- Association of Mining and Exploration Companies. (2010). *Code for Environmental Practice for Mineral Exploration in Western Australia*. Consulté le 9 octobre 2013 sur http://www.dmp.wa.gov.au/documents/Code_of_Environmental_Practice_for_Mineral_Exploration_in_Western_Australia__Full_Version_FINAL.pdf.
- Azapagic, A. (2004). Developing a framework for sustainable development indicators for the mining and minerals industry. *Journal of Cleaner Production*, 12 (6), 639-662.
- Barnett, M. L. et Salomon, R. M. (2012). Does it pay to be really good? Addressing the shape of the relationship between social and financial performance. *Strategic Management Journal*, 33 (11), 1304-1320.
- Bass, S., Thornber, K., Markopoulos, M., Roberts, S. et Grieg-Gran, M. (2001). *Certification's impacts on forests, stakeholders and supply chains*. Londres: Iied.
- BNQ. (2011). BNQ 21000 en bref. Page consultée le 5 janvier 2013 de <http://www.bnq21000.qc.ca/projet-bnq-21000/le-projet-bnq-21000/objectifs-strategiques/>.
- BNQ. (2012a). Processus d'élaboration d'une norme, d'un devis ou d'un code. Page consultée le 25 juin 2013 de http://www.bnq.qc.ca/fr/norme/processus_norme.html.
- BNQ. (2012b). Qui sommes-nous. Page consultée le 4 janvier 2013 de <http://www.bnq.qc.ca/fr/apropos.html>.
- Bouslah, K. (2006). *Impact de la certification forestière sur la performance financière des entreprises*. Mémoire, Université du Québec à Montréal.
- Cadieux, J. et Dion, M. (2012). *Manuel de gestion du développement durable en entreprise: une approche progressive: en appuie à la norme BNQ 21000*. Québec: Groupe Fides inc.
- Capron, M. et Quairel-Lanoizelée, F. (2007). *La responsabilité sociale d'entreprise*. Paris: La Découverte.
- Center for International Forestry Research. (1999). *The CIFOR Criteria and Indicators Generic Template* (Vol. 2). Bogor, Indonesia: CIFOR.

- Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France. (2008). Comment mettre en place votre démarche environnementale? Page consultée le 24 septembre 2013 de <http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://www.environnement.ccip.fr/management/management-environnement/verification-emas.htm&title=Source>.
- Clancy, P. et Sandberg, L. A. (1997). Formulating standards for sustainable forest management in Canada. *Business Strategy and the Environment*, 6 (4), 206-217.
- CSA. (2012a). Étapes du processus d'élaboration de normes. Page consultée le 26 juin 2013 de <http://www.csa.ca/cm/ca/fr/elaboration-des-normes/etapes-du-processus>.
- CSA. (2012b). Groupe CSA. Page consultée le 3 janvier 2013 de <http://www.csa.ca/cm/ca/fr/home>.
- Depoers, F., Reynaud, E. et Maunoury, G. S. (2002). Indicateurs de développement durable. *Observatoire des stratégies industrielles*. Consulté le 24 juin 2014 sur <http://archives.entreprises.gouv.fr/2012/www.industrie.gouv.fr/pdf/notationdevdurable.pdf>
- Eccles, R. G., Ioannou, I. et Serafeim, G. (2012). *The impact of a corporate culture of sustainability on corporate behavior and performance*: National Bureau of Economic Research.
- Environmental Law Alliance Worldwide. (2010). Guide pour l'évaluation des EIE de projets miniers. Page consultée le 23 décembre 2012 de <http://www.elaw.org/files/mining-eia-guidebook/Full%20French%20Guidebook.pdf>.
- Equitable Origin. (2013). The EO100™ Standard. Page consultée le 9 octobre 2013 de <http://www.equitableorigin.com/eo100-standard/download/register/>.
- FSC. (2012a). FSC Canada. Page consultée le 4 novembre 2012 de <http://www.fsccanada.org/about.htm>.
- FSC. (2012b). Mission and vision. Page consultée le 4 novembre 2012 de <http://us.fsc.org/mission-and-vision.187.htm>.
- FSC. (2012c). Procedure for the Development and Revision of FSC Normative Documents. Page consultée le 4 novembre 2012 de <http://ic.fsc.org/procedure-for-the-development-and-revision-of-fsc-normative-documents.439.htm>.
- Gendron, C., Lapointe, A. et Turcotte, M.-F. (2004). Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée. *Relations industrielles/industrial relations*, 59 (1), 73-100.
- Genest, B.-A. et Nguyen, T. (2010). *Principes et techniques de la gestion de projets*. Québec: Sigma Delta.
- Goodland, R. (2012). Responsible mining: the key to profitable resource development. *Sustainability*, 4 (9), 2099-2126.

- Gouvernement du Québec. (2004). Plan de développement durable du Québec. Page consultée le 2 février 2013 de <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/plan-consultation.pdf>.
- Government of Western Australia. (2011). *Guidelines for Environmentally Responsible Mineral Exploration & Prospecting in Western Australia*. Consulté le 26 août 2013 sur <http://www.dmp.wa.gov.au/documents/ENV-MEB-211.pdf>.
- Grenard, A. (1996). Normalisation, certification: quelques éléments de définition. *Revue d'économie industrielle*, 75 (1), 45-60.
- Grieg-Gran, M. (2002). Financial incentives for improved sustainability performance: the business case and the sustainability dividend. *IIED, April* (47).
- Grolleau, G. et Mzoughi, N. (2005). L'élaboration des normes: un «nouvel» espace de compétition? Une application à la norme ISO 14001. *Revue d'économie industrielle*, 111 (1), 29-56.
- Hanquez, M. (2011). *Le processus de normalisation ISO 26000: la formation d'un compromis international et multipartite sur la définition de la responsabilité sociétale*. Mémoire, Université du Québec à Montréal.
- Institut de la statistique du Québec. (2013). Mines en chiffres. Page consultée le 15 mai 2014 de <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/mines/mines-chiffres-2013.pdf>.
- ISO. (2012a). Comment ISO élabore-t-elle ses normes? . Page consultée le 18 décembre 2012 de http://www.iso.org/iso/fr/home/standards_development.htm.
- ISO. (2012b). ISO 14001 Management environnemental. Page consultée le 18 décembre 2012 de <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/management-standards/iso14000.htm>.
- ISO. (2012c). ISO Canada. Page consultée le 4 novembre 2012 de <http://www.iso.org>.
- ISO. (2012d). Les normes. Page consultée le 18 décembre 2012 de <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards.htm>.
- ISO. (2012e). Responsabilité sociétale. Page consultée le 3 janvier 2013 de <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>.
- Lauriol, J. (2004). Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine. *Revue française de gestion* (5), 137-150.
- Luning, S. (2012). Corporate Social Responsibility (CSR) for exploration: Consultants, companies and communities in processes of engagements. *Resources Policy*, 37 (2), 205-211.
- Miranda, M., Chambers, D. et Coumans, C. (2005). Framework for responsible mining: A guide to evolving standards. *Center for Science in Public Participation (CSP2) and the World Resources Institute (WRI)*, 19.

- Morin, E. M., Guidon, M. et Boulianne, É. (1996). *Les indicateurs de performance*: Montréal: Guérin.
- PDAC. (2009). Trousse d'outils électronique d'excellence en gérance environnementale (EGE). Page consultée le 1er décembre 2012 <http://www.pdac.ca/e3plus/French/toolkits/es/pdf/e3plusenvironmental-stewardship-full.pdf>
- PDAC. (2012a). About the PDAC. *Prospectors and Developers Association of Canada* Page consultée le 8 décembre 2011 de <http://www.pdac.ca/pdac/about/index.html>.
- PDAC. (2012b). e3 Plus – Cadre pour une exploration responsable. Page consultée le 18 décembre 2012 de <http://www.pdac.ca/e3plus/french/misc/about.aspx>.
- PDAC. (2012c). e3 Plus a été élaboré à la suite d'une vaste consultation. Page consultée le 18 décembre 2012 de <http://www.pdac.ca/e3plus/french/misc/about-consultation.aspx>.
- Prno, J. et Scott Slocombe, D. (2012). Exploring the origins of 'social license to operate' in the mining sector: Perspectives from governance and sustainability theories. *Resources Policy*, 37 (1), 346-357.
- Ressources naturelles Canada. (2011). Exploration minérale : Guide d'information minière pour les communautés autochtones. Page consultée le 18 décembre 2012 de <http://www.nrcan.gc.ca/mms-smm/abor-auto/htm/kit-toc/kit-exp-fra.htm>.
- Stevenson, T. H. et Barnes, F. C. (2002). What industrial marketers need to know now about ISO 9000 certification: A review, update, and integration with marketing. *Industrial Marketing Management*, 31 (8), 695-703.
- Thornber, K., Plouvier, D. et Bass, S. (2000). *L'accès difficile aux avantages de la certification*. Joensuu : European Forest Institute.
- Vázquez, L. G. et White, R. G. (2012). Can mining be sustainable? ISO 26000 SR for responsible exploration and sustainable mining. *Concyteg*, 7 (81), 323-341.
- Whitmore, A. (2006). The emperors new clothes: Sustainable mining? *Journal of Cleaner Production*, 14 (3), 309-314.

Annexe 1 Résumé du processus d'élaboration – ISO



Source : ISO (2012a)

Annexe 2 Résumé du processus d'élaboration - CSA

Phase	Explication
Phase préliminaire	Après avoir étudié la demande portant sur l'élaboration d'une nouvelle norme, la CSA évalue la pertinence du projet et celui-ci est examiné aux fins d'autorisation
Proposition	La CSA fait paraître un avis public signalant son intention d'aller de l'avant avec le projet de normalisation. L'organisme met ensuite sur pied un nouveau comité technique ou assigne le projet à un comité technique existant
Préparation	Le comité élabore une ébauche de travail puis détermine l'échéancier des travaux.
Élaboration du contenu technique au sein du comité	Sous la supervision du personnel de la CSA, le comité ou le sous-comité technique rédige le projet de norme en suivant un processus itératif qui requiert normalement que les membres du comité se réunissent à plusieurs reprises.
Examen	Le projet de norme est soumis à un examen public, le comité technique en arrive à un consensus, le personnel de la CSA procède à un examen de la qualité et une version de préapprobation est publiée.
Approbation	Le comité technique approuve le contenu technique du projet de norme en procédant à un vote par correspondance ou par appel nominatif. On procède ensuite à un examen de second niveau visant à confirmer que les procédures d'élaboration de normes ont été correctement suivies.
Publication	Le personnel de la CSA procède à une révision finale du projet de norme afin de vérifier la conformité de celui-ci aux exigences de rédaction et de production de l'organisme. La norme est ensuite publiée et distribuée.
Mise à jour	La norme est révisée à intervalles réguliers en vue d'en assurer la tenue à jour et la pertinence technique. La mise à jour d'une norme peut se traduire par la publication de modifications, par la parution d'un bulletin d'interprétation visant un ou plusieurs articles ainsi que par la révision systématique de toutes les normes (laquelle est effectuée tous les cinq ans).

Source : Adapté de CSA (2012a)

Annexe 3 Résumé du processus d'élaboration - FSC

Phase	Explication
Identification et définition du nouveau besoin normatif	Le projet de normes est soumis à la direction des normes et des politiques du FSC par un membre du CA pour un examen technique et un contrôle de conformité. Il est ensuite présenté à tout le réseau FSC, qui a une période de 30 jours pour le commenter. Il est révisé par la direction et une version finale est soumise au CA pour approbation, rejet ou demande de corrections.
Constitution du comité opérationnel	Un coordonnateur nommé par la direction met en place et gère le groupe de travail responsable de la rédaction du document normatif. Un comité de révision, constitué des membres de la direction et du directeur exécutif du FSC, est formé pour superviser le coordonnateur dans ses démarches. Le comité et le coordonnateur créent le groupe de travail responsable du développement et de la révision du document normatif.
Rédaction du document normatif	Sous la supervision du comité, le coordonnateur et son groupe de travail rédigent le projet de normes en suivant un processus rigoureux. Cette étape est basée sur un plan de travail prédéfini qui implique les éléments suivants : les activités et l'échéancier du groupe de travail pour de l'élaboration et la révision du document normatif, les activités de communication et le budget.
Consultation publique	Une première version du document normatif est soumise à un examen public qui implique tout le réseau du FSC. Chaque membre est invité à analyser et à commenter le projet de normes. Le coordonnateur doit préparer un résumé des commentaires et des ajustements suggérés, et le soumettre au réseau FSC, avant de procéder à la correction.
Essais pilotes	Le projet de normes est mis à l'essai sous la direction d'une équipe attitrée, conformément au « FSC-POL-01-001 » : les politiques d'essais pilotes des projets de normes FSC.
Préparations à la prise de décision	L'équipe d'essais pilotes travaille en collaboration avec le coordonnateur et son groupe de travail à la préparation d'un rapport final qui résume les résultats des essais et propose toutes les spécifications nécessaires à la direction et au comité de révision.
Prise de décision	Le CA et les membres de la direction approuvent le document, le refusent, ou demandent des corrections. S'il est accepté, le projet de normes est rendu public 90 jours avant la date officielle de son utilisation.
Examen des documents normatifs	Une personne identifiée au projet de normes devra fournir les renseignements et recueillir les demandes de changement, les commentaires et les propositions durant toute la période de validité.

Source : Adapté de FSC (2012c)

Annexe 4 Résumé du processus d'élaboration - BNQ

1.	Analyse du sujet
	L'analyse du sujet a pour but de permettre au BNQ de statuer sur la recevabilité d'un projet de norme, notamment en tenant compte de l'existence de normes apparentées au niveau national ou international.
2.	Faisabilité
	L'étape de la faisabilité permet de répondre à certaines questions fondamentales qui permettent de juger si le projet de norme peut être justifié par rapport aux ressources à y consacrer, notamment en ciblant les intérêts en jeu et le financement possible et en cernant l'objet et le domaine d'application d'un projet de norme.
3.	Préparation d'un document préliminaire
	Ce stade correspond à la préparation par le normalisateur d'un document de travail préliminaire à l'intention des membres du comité de normalisation, faite soit à partir de l'édition courante d'une norme pour un projet de révision, soit en utilisant tout document de référence pertinent.
4.	Formation d'un comité
	Au moment de la formation du comité de normalisation équilibré, le normalisateur voit à réunir un nombre raisonnable de représentants des groupes d'intérêt concernés par le sujet de la norme, typiquement: <ul style="list-style-type: none"> ○ des représentants des entreprises concernées (fournisseurs); ○ des représentants d'utilisateurs potentiels; ○ des représentants ayant un intérêt plus général.
5.	Étude en comité
	Le normalisateur enclenche ensuite l'étape de l'étude en comité, étape qui consiste par le biais de réunions de travail à établir le consensus des membres sur le contenu technique de la norme. Le normalisateur doit donc organiser ces réunions, préparer les avis de convocation et les ordres du jour, participer à titre de secrétaire et d'animateur aux réunions, apporter les correctifs et mettre en forme le projet de norme de façon à refléter l'état du consensus auquel parviennent les membres du comité de normalisation et rédiger les procès-verbaux des réunions.
6.	Correction et révision
	Cette étape, effectuée par le correcteur-réviseur du BNQ et d'un comité de revue interne, vise à s'assurer que le projet de norme qui a fait l'objet d'un consensus au sein du comité de normalisation est suffisamment précis et bien écrit et que les exigences sont exprimées sans ambiguïtés. En effet, bien que ce soit le comité de normalisation qui statue sur le contenu technique du document normatif, le BNQ assume la responsabilité de la présentation du document et de la qualité de la langue.

7.	Enquête publique
	L'enquête publique a pour objectif de vérifier auprès du milieu concerné l'acceptabilité du document normatif proposé. Le document ayant fait l'objet d'un consensus et dont la révision linguistique est terminée est accessible au public pour une période de 60 jours civils et il est envoyé aux divers organismes et personnes concernés par le sujet et qui souhaitent le commenter. Le but est de recueillir leurs commentaires pour les acheminer au comité, d'élargir ainsi le consensus et de parachever le document normatif en répondant de façon adéquate aux préoccupations exprimées par les organismes et les personnes concernés.
8.	Vote
	L'accord du comité de normalisation sur le contenu d'un projet de document normatif doit être confirmé de façon manifeste par la tenue d'un vote écrit.
9.	Examen de second niveau
	À la suite d'un vote favorable du comité de normalisation, le dossier du projet de norme est soumis à un comité de deuxième niveau. Le rôle du comité de deuxième niveau est de s'assurer que le projet de norme a été élaboré en respectant les processus de normalisation consensuelle du BNQ.
10.	Publication
	Ce n'est qu'après un vote du comité de normalisation et un examen de second niveau permettant de confirmer l'accord général sur le projet de norme final que le BNQ procède à la publication de la norme. La préparation de normes nationales du Canada (NNC) impose aussi que la norme soit soumise à une approbation par le Conseil canadien des normes.
11.	Examen systématique
	Le but de l'examen systématique est de s'assurer, après un cycle de vie approximatif de 5 ans, de la validité d'une norme afin de déterminer si cette norme doit être modifiée, révisée, reconduite ou archivée. L'examen systématique se fait par une consultation interne et une consultation du comité de normalisation et d'organismes intéressés par la norme. À la suite des commentaires reçus, le normalisateur formule ses recommandations au comité d'orientation du BNQ.
12.	Statut de postexamen systématique
	À la suite de l'examen systématique, le projet de norme est inscrit dans le programme de travail en y indiquant son statut en tant que document à modifier ou à réviser, à reconduire ou à archiver.

Source : BNQ (2012a)

Annexe 5 Résumé du processus d'élaboration - PDAC

Processus d'élaboration du Cadre e3 Plus

Phase	Explication
Étape 1	Début des discussions (2007) : atelier réunissant les parties prenantes et les membres intéressés. Le but de l'atelier était de recueillir l'avis de chacun quant à la façon d'orienter les principes et les conseils concernant l'exploration minière responsable.
Étape 2	Production par le comité d'une première version des principes et conseils relatifs à l'exploration minière responsable.
Étape 3	Consultation nationale : une série d'ateliers, basée sur la première version des principes et conseils est lancée. Le premier atelier consiste en un groupe de réflexion, formé principalement de représentants d'ONG et des milieux universitaires et gouvernementaux. En 2008, deux groupes plus vastes axent leurs travaux sur le milieu de l'exploration.
Étape 4	Production d'une deuxième version des principes et conseils à partir des données recueillies lors des ateliers.
Étape 5	Discussions sur la deuxième version : le comité tient deux réunions avec des groupes de réflexion, la première conçue pour différentes parties intéressées et la seconde réunissant des représentants autochtones de partout au pays.
Étape 6	Élaboration des trousseaux d'outils par le comité du Cadre e3 Plus et le comité de santé-sécurité : Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), Gestion de l'environnement, et Santé et sécurité.

Source : Adapté de la PDAC (2012c)

Processus d'élaboration de la trousse d'outils d'excellence en gérance environnementale

Phase	Explication
Étape 1	Élaboration de la trousse par deux équipes de bénévoles à temps plein, sous la supervision d'un chef de projet. La trousse est préparée à partir d'informations obtenues des entreprises, des organismes gouvernementaux et de particuliers.
Étape 2	Révision de la trousse par le Comité technique constitué de huit géoscientifiques, œuvrant dans les domaines des pratiques environnementales ou de l'exploration. Le comité est chargé d'apporter de l'aide et de parachever certaines parties du guide.
Étape 3	Rédaction officielle de la trousse par le Comité d'édition. Le Comité est constitué de dix personnes choisies en fonction de la diversité de leurs antécédents et expériences.
Étape 4	Document évolutif : la PDAC s'engage à mettre à jour le document au fur et à mesure de l'évolution des sciences et de la technologie associées à la protection et à l'assainissement de l'environnement.

Source : Adapté de PDAC (2009)

Les auteurs

Joanie Caron, M.Sc. détient une Maîtrise en gestion des organisations de l'Université du Québec à Chicoutimi, réalisée à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Elle occupe un poste de professionnelle de recherche à la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQÀM depuis 2014.

Suzanne Durand, DBA, CPA, CGA, est professeure en comptabilité de management à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue depuis 2006, elle est responsable des programmes en gestion appliquée à l'industrie minière et cotitulaire de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQÀM. Elle détient une Maîtrise en gestion des organisations de l'Université du Québec à Chicoutimi, spécialisée en entrepreneuriat, et un Doctorat en administration de l'Université de Sherbrooke, spécialisé en évaluation de la performance.

Hugo Asselin, Ph.D., est professeur au département des sciences du développement humain et social de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Depuis 2008, il est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone. Il s'intéresse à la gestion intégrée des ressources, à la gouvernance territoriale et à l'acceptabilité sociale dans les industries extractives. Au cours des cinq dernières années, il a supervisé les travaux d'une vingtaine d'étudiants à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat. Il est notamment membre du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) et du Centre de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et du territoire (CRGRNT). En 2010-2011, il a été membre de la Chaire de recherche CRDI en gestion et stabilisation des rejets miniers et industriels.



NOS COORDONNÉES

Pour plus d'informations sur nos différents projets : uqat.ca/cem

Pour communiquer avec nous : entrepreneuriat.minier@uqat.ca

UQAT
1 877 870-8728 poste 2696

UQAM
1 514 987-3000 poste 5171

